



L'assainissement reste au cœur des investissements réalisés par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville :

- ✚ **La nouvelle station d'épuration de Yerville-Bourdainville**, maintenant opérationnelle, restitue au milieu naturel une eau de très bonne qualité conforme à la réglementation en vigueur. L'ancienne station d'épuration de Yerville a, quant à elle, disparu du paysage, redonnant à cette zone un aspect environnemental de qualité.
- ✚ **Les travaux de la station d'épuration de Motteville** battent leur plein. Aux ouvrages de génie civil désormais achevés, viennent s'ajouter les travaux de terrassement des lits de roseaux.
- ✚ **Les travaux de la 3^{ème} tranche de réhabilitations de 13 installations d'assainissement non collectifs** sont maintenant opérationnels.
- ✚ Enfin, le **Syndicat poursuit sa politique de restructuration des autres stations d'épuration** par le lancement récent d'un Schéma Directeur d'Assainissement qui définira et hiérarchisera les principaux aménagements à réaliser.
- ✚ L'eau potable n'est pas en reste, **avec les prochains travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réservoirs d'Ancretieville Saint Victor et de Bourdainville**. A cet égard, il convient de noter **le bon fonctionnement de l'usine de micro-filtration qui, depuis sa construction en mars 2000 et malgré des épisodes pluvieux et massifs, a évité tout problème de turbidité et a permis une fourniture d'eau de qualité à l'ensemble de la population desservie par notre Syndicat**.

La préservation de la ressource en eau, la mise en œuvre de technologies performantes pour traiter les eaux usées et un service toujours plus grand rendu à nos concitoyens continuent de constituer le triptyque de notre action.

Bonne amicalité

et bonne année!

Alfred Trassy-Paillogues



Le Schéma Directeur d'Assainissement



Lagune de Cideville

Le Syndicat a engagé, avec le bureau d'Etudes Guigues Environnement, le lancement d'un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle de notre territoire.

Après un diagnostic exhaustif des réseaux et stations d'épuration des communes d'Auzouville L'Esneval, Cideville, Criquetot-Sur-Ouille, Gremonville, Hugleville-En-Caux, Ouville-l'Abbaye, Saint Martin-aux-Arbres, Saint-Ouen-Du-Breuil, Le Saussay et Vibeuf, l'étude s'attachera à proposer des solutions pérennes d'assainissement à l'échelle du Syndicat, en prenant en compte l'évolution de l'urbanisme, les contraintes environnementales,

réglementaires et la protection du milieu naturel.

Ainsi nous disposerons de différents scénarii qui seront étudiés et choisis en fonction de leur coût, de leur priorité, de leur contraintes techniques et foncières et des positions des financeurs (Agence de l'Eau et Conseil Général)

Parallèlement, les zonages d'assainissement de Yerville, Bourdainville, Motteville et Flamanville seront remis à jour, et définiront, après enquête publique, les parties réservées à l'assainissement collectif et celles destinées à rester en non collectif.

L'ancienne station d'épuration de Yerville

L'ancienne station d'épuration de Yerville a subi d'importantes transformations. Le site présente une meilleure configuration qu'auparavant : la haie de thuyas a été rabattue, les anciens ouvrages ont été curés et démolis, le bassin tampon a été recouvert, le dégrilleur automatique installé et deux pompes de 90m³/h chacun (un en fonctionnement et l'autre en secours) refoulent désormais les eaux vers la nouvelle station d'épuration de Yerville-Bourdainville.

Ces travaux, d'un coût montant de 589 000 € HT, ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Département à hauteur de 55 %.



Avant les travaux

Après les travaux

Projet de la zone humide d'infiltration

Pourquoi une zone humide d'infiltration ?



Le réseau unitaire de Yerville, qui reçoit à la fois les eaux usées et pluviales, génère par temps de pluie une arrivée d'eau très importante, occasionnant une surverse du bassin tampon existant. (cf photo).

La Police de l'Eau impose que ces eaux soient comptabilisées, et traitées par un dispositif réglementaire. Le Syndicat va donc mettre en place une zone humide d'infiltration qui sera aménagée en lieu et place de l'actuelle lagune de finition de l'ancienne station d'épuration. Cet aménagement sera constitué de deux parties bien distinctes : une zone tampon humide plantée permettant un traitement des eaux puis une zone d'infiltration enherbée. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

La station d'épuration de Motteville

L'actuelle station d'épuration de Motteville, construite en 1979, est vétuste et ne peut plus traiter correctement les eaux usées qu'elle reçoit. En effet, les effluents d'environ 720 habitants des communes de Motteville et de Flamanville s'y déversent tandis que la capacité de l'ouvrage n'est que de 600 équivalents habitants.

Ainsi, les eaux usées, peu ou mal traitées rejoignent la nappe phréatique et font peser un risque de qualité pour la ressource en eau.



Station d'épuration



Rejet dans la mare

C'est la raison pour laquelle, le Syndicat a engagé depuis 2005 des études préliminaires à la réhabilitation du site de traitement. La solution retenue est la reconstruction sur site, avec l'acquisition du terrain jouxtant le terrain de football appartenant à la commune de Motteville. L'image suivante est une vue trois dimensions de la future nouvelle station d'épuration.



Cette station d'épuration comprendra toutes les étapes classiques d'un traitement par boues activées :

1. **les prétraitements** : retenue des déchets grossiers, des sables et des graisses.
2. **le bassin biologique** : les bactéries se développent en consommant la pollution contenue dans les eaux usées. Au terme de leur cycle de vie, elles forment des boues.
3. **le clarificateur** : sert à séparer, par décantation, l'eau traitée des boues.
4. **les lits de roseaux** : les boues extraites du clarificateur sont épandues dans ces lits. Les roseaux assèchent les boues et favorisent leur minéralisation. Ces boues serviront d'apport naturel pour les terres agricoles.

Cette nouvelle station d'épuration aura une capacité future de 1300 équivalents habitants, cette nouvelle capacité permettra de nouveaux raccordements dans les communes de Motteville et de Flamanville et la poursuite de l'urbanisation de ces 2 cités. Le coût global de cette opération est de 1 200 000 € financés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. La fin des travaux est prévue pour 2010.

Les quelques photos ci-après montrent l'avancement du chantier :



Vue aérienne du chantier



Entrée de la future station



Ouvrages d'épuration



Mise en place des lits de roseaux

Règlement du service de l'Assainissement

Nous profitons de ce journal pour rappeler aux utilisateurs du « tout à l'égout » que le terme « tout » ne signifie pas pour autant rejeter tout et n'importe quoi dans le réseau d'assainissement.

Ainsi, nous avons constaté **un rejet sauvage d'huile de vidange dans le réseau d'assainissement de Criquetot sur Ouville directement dans le poste de relevage**. Le poste a dû être nettoyé de toute urgence. Fort heureusement la lagune n'a pas été touchée.

Tout rejet d'huile de vidange dans le réseau d'assainissement est interdit et passible d'amende. L'huile de vidange est un déchet dangereux qui doit être collecté à la déchetterie. Un litre d'huile peut couvrir 1000 m² d'eau et empêcher l'oxygénation des lagunes, indispensable pour assurer un traitement.

Ainsi, et comme le rappelle le règlement du service d'Assainissement, il est interdit en particulier de rejeter : le contenu ou les effluents des fosses septiques, tout déchet solide (lingettes) et ce même après broyage, les huiles usagées, les hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, etc.

La préservation de la ressource en eau est l'affaire de tous, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement et son délégataire Véolia Eau sont à votre disposition pour toutes interrogations que vous pourriez avoir.